

FICHE DANSE

✓ Contenus par cycle

Initiation

- Acquérir des éléments de base de la construction corporelle :
 - . conscience des mobilités articulaires, des appuis et des transferts de poids, des axes du corps, des intensités du mouvement.
 - . reconnaissance des orientations du corps et des directions du mouvement dans l'espace.
- Affiner et stimuler la capacité d'attention et d'ajustement au groupe, aux éléments musicaux et à la demande de l'enseignant :

Ces éléments visent à préparer une progression technique fondée sur la sensibilité et l'autonomie.

La méthode d'enseignement favorise l'exploration et l'improvisation pour aller vers une structuration des éléments d'apprentissage.

Cycle I

- Développement des acquis corporels de base et des coordinations :
 - . mobilité de la colonne vertébrale en relation aux appuis,
 - . construction de la verticalité en lien avec l'équilibration dans les coordinations haut-bas du corps,
 - . investissement du regard,
 - . l'attention est portée sur la circulation du mouvement.
- Capacité à conduire le mouvement dans le rapport énergie - temps - espace et à entretenir une écoute sensible pour amener à des qualités nuancées.
- Approfondissement des liens à construire entre la musique et le mouvement.
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements.

Sensibilisation à la culture chorégraphique et autres disciplines artistiques par le biais de rencontres et de spectacles.

Le processus d'apprentissage s'appuie sur une structuration de plus en plus précise tout en préservant l'investissement de l'enfant dans un mode exploratoire.

Le volume hebdomadaire est conforme aux textes ministériels.

Cycle II

- Approfondissement des acquis corporels développant précision, contrôle et amplitude.
- Début du travail d'endurance par la répétition et la sollicitation à l'effort.
- Mémorisation et intégration de phrases chorégraphiques plus longues utilisant des combinaisons multiples d'énergie, de temps et d'espace. Ce travail met en jeu une relation consciente et diversifiée de la danse à la musique.

Dans cet objectif, l'apport d'une discipline chorégraphique complémentaire permet d'enrichir l'approche du mouvement.

- Sensibilisation au travail du répertoire.
- Elargissement de la culture chorégraphique et musicale.
- Développement du travail d'atelier (improvisation, composition).

Le volume hebdomadaire est conforme aux textes ministériels.

Cycle III

- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant qu'expression et langage artistique.

L'accent est mis simultanément sur les points suivants :

- . maîtrise des acquis techniques (développement de l'endurance, approche de la virtuosité...),
- . développement de la créativité à travers la pratique d'ateliers : improvisation, composition, construction d'un regard critique des œuvres chorégraphiques, répertoire,
- . capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe, dans le champ d'une pratique en amateur,
- . renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique.

La pratique d'une discipline complémentaire est conseillée.

Choix d'une option théorique :

- . formation musicale du danseur,
- . culture chorégraphique,
- . anatomie/physiologie / Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Le volume hebdomadaire est conforme aux textes ministériels.

Cycle à Orientation professionnelle (C.O.P.)

Poursuite des principaux contenus d'enseignements des cycles précédents dans la perspective d'une appropriation singulière des situations de travail rencontrées par le danseur.

- Pratique d'une 2^e discipline chorégraphique obligatoire.
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Formation musicale du danseur/
- Ateliers
- Anatomie Physiologie/AFCMD.
- Culture chorégraphique.

Volume hebdomadaire : 12h00 minimum.

Hors cursus

Le département danse propose d'autres parcours chorégraphiques non diplômants en direction d'un public plus large.

Cours d'adultes (à partir de 16 ans) :

Danse classique ou danse contemporaine, un cours hebdomadaire.

L'inscription à une proposition « hors cursus » requiert une motivation et une régularité de présence, nécessaires à un travail de qualité.

✓ Evaluations

L'évaluation de l'élève se présente sous deux formes principales :

- le contrôle continu,
- l'évaluation terminale.

Elle participe pleinement au déroulement de sa formation.

Elle permet :

- de situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué,
- de l'orienter au gré de son évolution dans le cadre du cursus,
- d'entretenir le dialogue entre parents, élève et professeurs.

* Le contrôle continu valide la progression de l'élève à l'intérieur de chaque cycle.

Il est assuré par l'équipe pédagogique et est pris en compte lors de l'évaluation terminale du cycle.

Plusieurs moyens sont utilisés pour assurer le suivi de l'élève :

- bulletin semestriel d'évaluation,
- portes ouvertes,
- présentations publiques,
- intérêt manifesté pour le spectacle vivant et tout évènement artistique.

* L'évaluation terminale conditionne le passage d'un cycle à l'autre et s'effectue devant un jury composé de personnalités extérieures à l'établissement, spécialisées dans la discipline. La pratique hors cursus est dispensée d'évaluation.

Composition du jury :

- un membre extérieur à l'établissement par discipline et spécialiste de ces disciplines,
- le délégué aux études chorégraphiques,
- le directeur ou son représentant.

Contenus de l'évaluation terminale pour les fins de cycle :

Elle est envisagée en cohérence avec le mode d'évaluation continue élaborée par l'équipe pédagogique.

La dimension artistique de l'évaluation terminale en fait un rendez-vous important dans le déroulement de la formation.

Cycle I et Cycle II :

Présentation d'une variation s'appuyant sur le vidéogramme réalisé chaque année par le Ministère de la Culture.

Cycle III : certificat d'études chorégraphiques (C.E.C.).

Le certificat est composé au minimum de trois unités de valeurs (U.V.) :

- une U.V. « technique »,
- une U.V. au choix parmi les contenus d'enseignement dispensés.

L'unité de valeur « technique » est délivrée sur proposition du jury, les autres sont délivrées sur proposition de l'équipe pédagogique sur la base du contrôle continu.

Le contenu des épreuves de l'U.V. technique est le suivant :

- présentation d'un travail collectif dans la mesure du possible
- une variation imposée dans la discipline considérée,
- une composition individuelle du candidat.

Les membres du jury prennent en compte le dossier de suivi des études de l'élève.

Le C.E.C. est délivré par le directeur après passage de toutes les épreuves. Il précise la discipline principale qu'il considère.

C.O.P. : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (D.E.C.)

Le diplôme est constitué de cinq unités de valeurs au minimum (U.V.) :

- une U.V. technique,
- trois U.V. portant obligatoirement sur la culture chorégraphique, la formation musicale danseur et l'anatomie/AFCMD,
- une U.V. au choix portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cycle (composition, autre discipline chorégraphique).

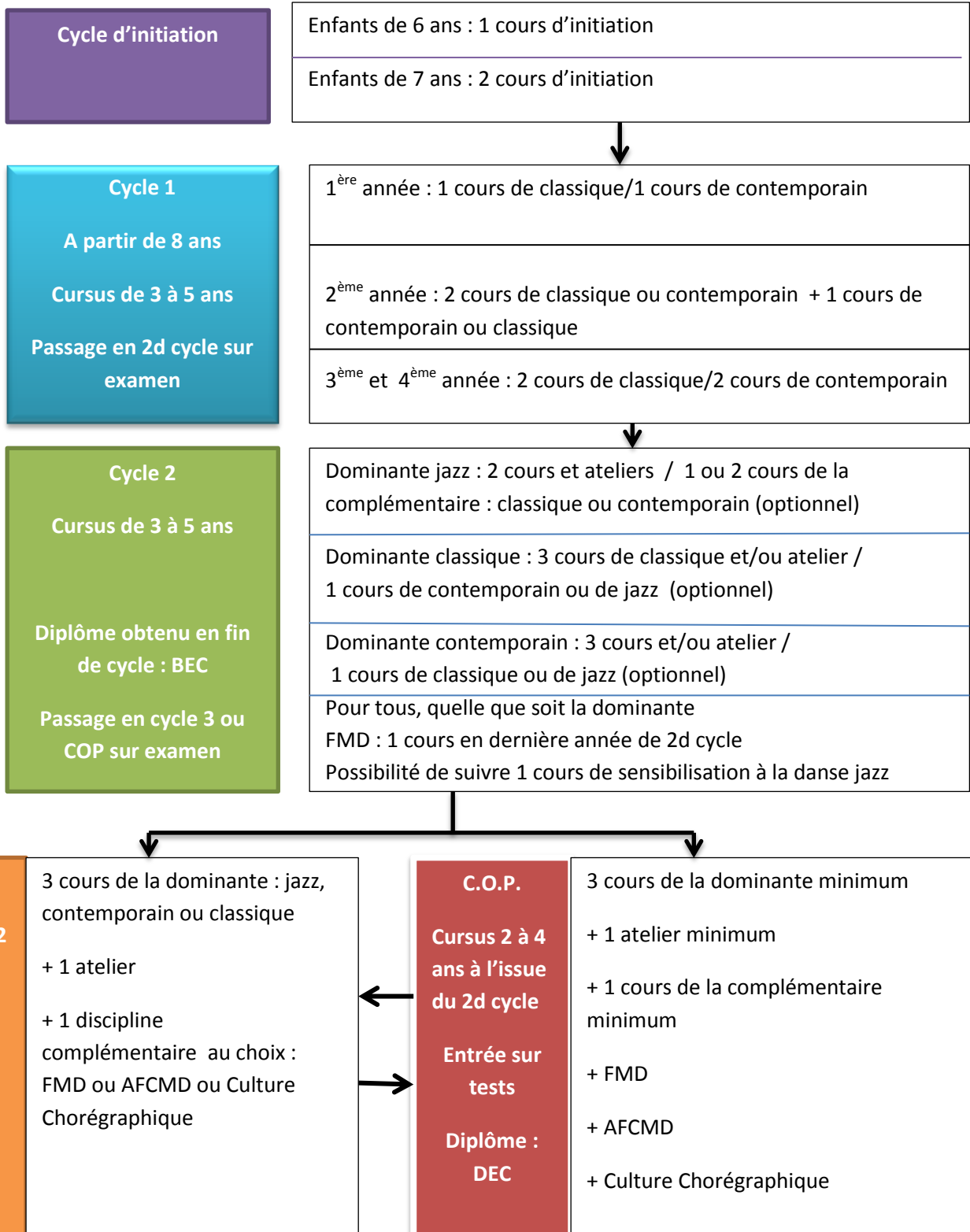
L'unité de valeur technique est délivrée sur proposition du jury, les autres sont délivrées sur la base du contrôle continu.

Le contenu de l'épreuve technique est le suivant :

- Variation imposée (figurant sur le vidéogramme " épreuves de danse" envoyé chaque année aux établissements par le ministère chargé de la culture.
- Variation libre (composition personnelle ou répertoire).
- Présentation d'un travail collectif dans la mesure du possible et/ou improvisation.

Organisation hebdomadaire du cursus de danse HT

(Il est à noter que ce parcours est celui qui est préconisé, une adaptabilité en fonction de l'intérêt de l'élève et sur avis des professeurs et de la direction est toujours possible)



Hors cursus

Les cours hors cursus sont possibles dans la limite des places disponibles. Les personnes hors cursus peuvent suivre 1 cours par semaine et le cours de culture chorégraphique ou celui d'AFCMD

Parcours Personnalisé

Parcours proposé aux élèves ayant un niveau d'au moins milieu de 2d cycle et organisé en fonction du niveau et projet de l'élève en fonction des places disponibles